



Communiqué de presse CRIIGEN - mars 2007

Un cas grave : un maïs OGM autorisé est impropre à la consommation

Le cas du maïs Bt MON 863

Résumé. Pour la première fois au monde, une étude des risques sur la santé d'un maïs transgénique autorisé à la consommation montre des signes de toxicité hépatique et rénale (1). Il s'agit d'une contre-expertise réalisée par le CRIIGEN de l'étude réglementaire réalisée par la Compagnie Monsanto sur des rats nourris au maïs OGM (MON 863) pendant trois mois. Celle-ci a été utilisée pour l'autorisation de commercialisation internationale de ce maïs. Ces éléments sont suffisants pour exiger d'autres études et, dans l'attente, le retrait de la consommation du maïs OGM MON863, lequel ne peut donc plus être considéré comme propre à la consommation animale ou humaine. Un moratoire sur la consommation de l'ensemble des OGM s'avère nécessaire afin de vérifier les autres tests.

Pour la première fois au monde, une étude des risques sur la santé d'un maïs transgénique autorisé à la consommation montre des signes de toxicité hépatique et rénale (1).

Il s'agit d'une contre-expertise réalisée par le CRIIGEN de l'étude réglementaire réalisée par la Compagnie Monsanto sur des rats nourris au maïs OGM (MON 863) pendant trois mois. Celle-ci a été utilisée pour l'autorisation de commercialisation internationale de ce maïs. Les symptômes découverts au cours de cette contre-expertise sont cohérents, et mis en évidence par rapport à des rats témoins de même souche génétique, du même âge, élevés dans des conditions strictement identiques, avec un régime de composition chimique jugée équivalente, mais sans la toxine Bt qui est l'insecticide fabriqué par le maïs OGM lui-même. En moyenne, chez les femelles il y a prise de poids, augmentations significatives du sucre et des graisses dans le sang, augmentation relative du poids du foie, et des dérèglements du fonctionnement rénal. Inversement, les mâles maigrissent, ils sont plus sensibles au niveau des reins, lesquels chutent de poids par rapport au corps, et les analyses d'ions sont perturbées dans les urines, à mettre sans doute en relation avec les néphropathies diagnostiquées. Il arrive qu'ils développent cela naturellement en vieillissant, mais dans cette étude il s'agit de jeunes rats de 5 mois à la fin de l'expérience. Des marqueurs du fonctionnement hépatique sont aussi touchés. Il est à noter que les produits toxiques tels des pesticides, comme lors d'une initiation de cancer, provoquent régulièrement des effets différents, selon le sexe. Il n'est pas possible, pour des tests d'une aussi courte durée, d'identifier un début de maladie particulière. Mais ce sont les organes dits classiquement de détoxification qui réagissent ici.

Les variations de poids des animaux n'ont pas été étudiées statistiquement par Monsanto qui a publié en 2006 sur le sujet, tout comme des données de chimie urinaire. Les statistiques n'ont pas été approfondies et leurs protocoles sont très discutables.

Nous nous interrogeons sur les raisons pour lesquelles les autorités n'ont pas demandé :

- 1/ une expertise indépendante des données statistiques réalisées par Monsanto, ce qui leur aurait permis de constater ces problèmes,
- 2/ le renouvellement et la prolongation de ces expériences qui avaient fait débat dès 2003,

3/ de faire doser les hormones sexuelles qui, vu les effets différents selon le sexe, peuvent être perturbées.

Les données brutes de Monsanto qui ont permis ce travail ont été obtenues par voie judiciaire. Elles étaient confidentielles pour la compagnie, mais encore pour les Etats européens et la Communauté européenne. Elles portent donc sur le maïs MON863 produisant un insecticide nouveau appelé « Cry3Bb1 modifié » destiné à lutter contre la dangereuse chrysomèle (insecte coléoptère, *Diabotrica virgifera*), ravageur entre autres du maïs, et introduit récemment par avion sans doute plusieurs fois en Europe. Ce maïs OGM autorisé récemment contient aussi un gène marqueur de résistance à un antibiotique. Ces tests s'avèrent donc bien insuffisants, alors qu'ils sont à la fois les plus détaillés et les plus longs chez des mammifères après consommation de cette plante, et ils sont tout à fait typiques des tests réglementaires actuels (durant 90 jours maximum avec des rats).

Cet OGM fait partie de la seconde catégorie la plus importante des OGM en culture commercialisés dans le monde, produisant un insecticide interne nouveau. Les autres OGM absorbent un herbicide sans mourir. Ils sont presque tous des plantes à pesticides.

Pour mémoire, les tests avaient fait l'objet d'une controverse dès 2003 en France, et d'un désaccord des experts, notamment à la Commission du Génie Biomoléculaire en France. Préoccupé, le CRIIGEN avait demandé la communication des données brutes auprès des gouvernements. Celles-ci ont été gardées confidentielles jusqu'à ce que Greenpeace Allemagne gagne en Cour d'Appel contre Monsanto, et obtienne ainsi notamment les analyses de sang et d'urine de ces rats. Les données brutes constituent plus de 1130 pages de chiffres et précisions. Une équipe du CRIIGEN - composée du Pr. Gilles-Eric Séralini (Université de Caen), chercheur sur les pesticides et expert gouvernemental sur les OGM, du Dr. Dominique Cellier (Université de Rouen), biostatisticien, et du Dr Joël Spiroux de Vendomois, médecin, expert des risques environnementaux sur la santé - a réalisé cette expertise contradictoire de ces données, et indépendante des producteurs d'OGM.

Ces éléments sont suffisants pour exiger d'autres études et, dans l'attente, le retrait de la consommation du maïs OGM MON863, lequel ne peut donc plus être considéré comme propre à la consommation animale ou humaine. Un moratoire sur la consommation de l'ensemble des OGM s'avère nécessaire afin de vérifier les autres tests.

- (1) L'article intitulé « Une nouvelle analyse d'une étude avec des rats nourris d'un maïs génétiquement modifié révèle des signes de toxicité hépatorenale » est de Gilles-Eric Séralini, Dominique Cellier, et Joël Spiroux de Vendomois. Elle est publiée en ligne <http://dx.doi.org/10.1007/s00244-006-0149-5> par la revue américaine *Archives of Environmental Contamination and Toxicology*. Elle sera imprimée en mai. L'éditeur est le Dr. Doerge de la Food and Drug Administration (FDA).

Contacts : CRIIGEN Tél : +33 (0) 2 31 56 54 89 ou 56 84 – mail : criigen@unicaen.fr
Présidente du CRIIGEN Corinne Lepage + 33 (0) 6 11 17 50 97

o o o o o o o